



fr

Informations pour les parents immigrés sur la garde d'enfants à Dresde

Bienvenue à Dresde !

Nous espérons que vous et votre enfant avez rapidement trouvé vos marques dans votre nouvel environnement et que vous vous y sentez bien.

A Dresde, vous pouvez faire garder votre enfant à partir de la

1 an et jusqu'à la fin de l'école primaire, vous pouvez faire garder vos enfants en dehors de la famille pendant la journée.

■ Quel type de garde d'enfants existe-t-il à Dresde ?

Les enfants de moins de 3 ans sont accueillis dans **des** crèches

ou de la garde d'enfants à domicile. Dans une crèche, votre enfant est pris en charge par plusieurs personnes au sein d'un groupe d'enfants plus important. L'accueil en **crèche** est plutôt familial. Cinq enfants au maximum y sont pris en charge par une maman ou un papa de jour.

L'**école maternelle** accueille les enfants à partir de l'âge de 3 ans jusqu'au début de leur scolarité. La plupart du temps, la

crèche et le jardin d'enfants sont regroupés dans une même maison, appelée **garderie**.

Dans une crèche, un jardin d'enfants, une garderie ou un service de garde d'enfants, votre enfant passe la journée avec des enfants de son âge. Les enfants sont pris en charge par des professionnels qualifiés. Ils veillent à ce que votre enfant joue, rit, apprenne et entre en contact avec la langue allemande en toute insouciance avec d'autres enfants.

Les élèves des écoles primaires peuvent être accueillis dans une **garderie** avant et après les cours ainsi que pendant les vacances. La plupart du temps, la garderie est installée dans l'école.

Vous trouverez toutes les informations sur l'accueil des enfants à Dresde sur le site Internet www.dresden.de/kita.

■ Comment trouver une place d'accueil pour mon enfant ?

Il existe à Dresde de nombreuses crèches, jardins d'enfants, garderies et centres d'accueil de jour pour enfants. Sur le site Internet www.dresden.de/kitas, vous pouvez

rechercher les offres de garde qui vous conviennent.

Les structures d'accueil de jour et de garde d'enfants invitent également à des journées portes ouvertes, à des visites guidées et à des ateliers.

ou des réunions d'information pour les parents.

■ **Quand et comment inscrire mon enfant à une place d'accueil ?**

Dès que vous êtes arrivé à Dresde, que vous avez éventuellement déclaré un domicile ou que vous êtes enregistré, vous pouvez demander une place d'accueil pour votre enfant.

Pour une place d'accueil, vous pouvez vous inscrire en ligne sur

www.dresden.de/kita-anmeldung.

Le service central de conseil et de placement de l'Office de la garde d'enfants ainsi que les services de conseil et de placement pour la garde d'enfants vous conseillent également sur le thème de la garde d'enfants.

Le service central de conseil et de médiation vous informe sur les thèmes suivants :

- Conclusion d'un contrat pour une place d'accueil
- Calcul des frais mensuels pour une place d'accueil
- Demande de réduction ou d'exonération des frais mensuels pour une place d'accueil
- Fourniture de repas aux enfants dans les structures d'accueil

- Aide financière pour le repas de midi dans les structures d'accueil pour enfants
- Gestion des maladies

Les collaborateurs du service central de conseil et de médiation vous conseillent par téléphone au
au numéro (03 51) 4 88 50 51.

Vous pouvez également prendre un rendez-vous personnel. La réservation d'un rendez-vous est possible en ligne sur <https://terminvergabe.dresden.de> ou en prenant rendez-vous par téléphone.

■ **Combien coûte une place d'accueil ?**

Les frais de garde de votre enfant sont réglementés de manière uniforme dans toute la ville par ce que l'on appelle le règlement sur les contributions des parents.

Le montant des frais mensuels pour une place d'accueil (contribution parentale) dépend du type d'accueil et du temps d'accueil quotidien. Vous les fixez pour votre enfant dans un contrat, appelé contrat d'accueil.

Pour plus d'informations sur le montant des frais, voir

<http://www.dresden.de/elternbeitraege>.

■ **Quel soutien financier puis-je obtenir ?**

Si vous

- avoir plusieurs enfants
- sont des familles monoparentales,
- reçoivent ou gagnent peu d'argent,

la contribution mensuelle des parents peut être réduite ou même totalement supprimée. Pour en bénéficier, vous devez introduire une demande. Faites votre "demande d'exonération et de réduction" au bureau des cotisations de l'Office de la petite enfance.

Une fois votre demande approuvée, l'aide financière est valable pour une durée limitée de 12 mois maximum. Faites donc une nouvelle demande à temps.

Si votre enfant participe aux repas communs de la garderie, vous devrez payer des frais supplémentaires. Il est possible de demander une réduction des frais de repas au Jobcenter ou au service social. Cela s'applique aux parents qui perçoivent l'allocation de chômage II ou l'allocation sociale, l'allocation de logement, l'aide sociale, l'allocation pour enfant ou les prestations en vertu de la loi sur les prestations des demandeurs d'asile .

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur Internet à l'adresse www.dresden.de/bildungspaket.

■ **Des contacts importants pour les questions...**

pour trouver des places d'accueil :

Service d'accueil de jour des enfants
Service central de conseil et de placement
Breitscheidstraße 78 Haus E
01237 Dresden
2ème étage
Téléphone (03 51) 4 88 50 51
kindertagesbetreuung@dresden.de

concernant les contributions des parents :

Amt für Kindertagesbetreuung
Service des contributions
Breitscheidstraße 78 Haus E

01237 Dresden
2ème étage
Téléphone (03 51) 4 88 50 80
kindertagesbetreuung@dresden.de

sur la réduction de l'indemnité de repas pour les bénéficiaires de l'allocation de logement et de l'allocation pour enfant à charge

Sozialamt Domaine de la formation et de la participation
Junghansstraße 2
01277 Dresde
Téléphone (03 51) 4 88 48 15
www.dresden.de/bildungspaket

pour la réduction des frais de repas pour les bénéficiaires de l'allocation chômage II

Jobcenter Dresden
Budapester Straße 30
01069 Dresden
Téléphone (03 51) 4 75 17 30
www.dresden.de/jobcenter

sur la réduction des frais de repas pour les bénéficiaires de l'allocation pour demandeurs d'asile

Sozialamt
Domaine des prestations pour demandeurs d'asile
Junghansstraße 2
01277 Dresde
Téléphone (03 51) 4 88 14 41
www.dresden.de/bildungspaket

Mentions légales

Éditeur :

Capitale du Land de Dresde

Service d'accueil de jour des enfants

Téléphone (03 51) 4 88 51 31

Téléfax (03 51) 4 88 50 03

Courrier électronique kindertagesbetreuung@dresden.de

Service de presse et de relations publiques

Téléphone (03 51) 4 88 23 90

Télécopieur (03 51) 4 88 22 38

Courrier électronique presse@dresden.de

Boîte postale 12 00 20

01001 Dresde

www.dresden.de

facebook.com/ville.dresde

Appel central des autorités 115 - Nous aimons les questions

Rédaction : Katja Pfohl, Franziska Renatus et Marco Fiedler

2e édition, mars 2022

Documents électroniques avec signature électronique qualifiée

Les signatures peuvent être soumises via un formulaire.

De plus, il y a la possibilité d'envoyer des e-mails à la

La capitale du Land de Dresde avec un certificat S/MIME

de crypter ou d'envoyer des e-mails sécurisés avec DE-Mail.

Pour plus d'informations, voir

www.dresden.de/kontakt.

Ce matériel d'information fait partie du travail de relations publiques

de la capitale du Land de Dresde. Il ne doit pas servir à la publicité électorale

être utilisé pour les besoins de l'enquête. Toutefois, les parties

peuvent l'utiliser pour informer

de ses membres.

www.dresden.de/kita